



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/8
12 juin 2006



FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMIT EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Quarante-neuvième réunion
Montréal, 10–14 juillet 2006

**ÉTUDE THÉORIQUE SUR L'ÉVALUATION
DU PROGRAMME D'AIDE À LA CONFORMITÉ (PAC)**

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

TABLE DES MATIÈRES

I.	Historique	1
II.	Base d'information et méthodologie utilisées pour la préparation de l'étude théorique	1
III.	Objectifs, budget, gestion et dotation en effectifs du PAC.....	2
III.1	Présentation.....	2
III.2	Fonctionnement et gestion du système	5
III.3	Responsabilités de l'équipe de coordination du PAC à Paris	6
III.4	Dotation en effectifs du PAC.....	7
IV.	Activités du PAC	8
IV.1	Assistance aux pays en situation de non-conformité	8
IV.2	Assistance en matière d'élaboration de politiques, de ratification, de coopération Sud-Sud et de sensibilisation	11
IV.3	Autres projets mis en œuvre par le PNUE.....	12
IV.4	Coopération et communication interagences	12
V.	Activités des réseaux régionaux.....	13
VI.	Centre d'information et activités de sensibilisation du public.....	14
VII.	Activités de renforcement des capacités	16
VIII.	Éléments de l'évaluation, méthodologie et plan de travail	17
VIII.1	Éléments de l'évaluation.....	17
VIII.2	Méthodologie	18
VIII.3	Plan de travail proposé pour l'évaluation	19
IX.	Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif.....	20
Annexe I	Projets du PNUE achevés par type et retards de mise en œuvre	

I. Historique

1. Suite au gel de la consommation des CFC entré en vigueur le 1^{er} juillet 1999, le Comité exécutif a élaboré et adopté de nouvelles politiques et procédures destinées à aider les pays visés à l'Article 5 à respecter leurs obligations découlant du Protocole de Montréal pendant la période de conformité. Conformément à la planification stratégique du Comité exécutif, le PNUE a évalué les services requis par les pays visés à l'Article 5 pendant cette période de conformité et, au cours de l'année 2001, a commencé à réorienter son programme ActionOzone vers la régionalisation de ses services par le biais de ses bureaux régionaux dirigés par les coordonnateurs de réseaux régionaux sous la supervision du Service ActionOzone de la Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie (DTIE) à Paris. En décembre 2001, la 35^e réunion du Comité exécutif a approuvé la nouvelle approche et financé le Programme d'aide à la conformité (PAC) dont la mise en œuvre a été confiée au PNUE (décision 35/36).

2. Selon le PAC, le PNUE doit fournir une assistance directe et spécifique aux pays visés à l'Article 5, notamment aux pays à faible volume de consommation dans lesquels il met en œuvre la majorité de ses projets, afin de les aider à respecter leurs obligations de conformité découlant du Protocole de Montréal. Le Programme ActionOzone du PNUE a entamé la mise en œuvre du PAC en janvier 2002. Cette approche comprend l'échange d'informations et la fourniture d'orientations stratégiques et de conseils techniques au niveau régional, une assistance en matière de conformité, notamment en matière de législation et de systèmes d'autorisation, de communication de données, de formation, de promotion de la coopération bilatérale et multilatérale et de la sensibilisation des décideurs.

3. Au cours de la première année de sa mise en œuvre, le PAC s'est concentré sur la décentralisation du personnel du PNUE, grâce au recrutement de nouveaux agents et à la réduction de l'utilisation de consultants internationaux externes, tout en accélérant l'exécution de ses services et en achevant les activités en retard. Les services d'aide à la conformité suivants constituent les principaux éléments du PAC : sensibilisation régionale et assistance entre pays, Centre d'information, réseaux régionaux, régionalisation de la mise en œuvre et de la surveillance des projets et exécution directe au niveau des pays.

4. L'évaluation du PAC s'inscrit dans le cadre du Programme de travail de surveillance et d'évaluation pour 2006 et 2007. Le rapport final de cette évaluation devrait être soumis à la 52^e réunion du Comité exécutif.

II. Base d'information et méthodologie utilisées pour la préparation de l'étude théorique

5. Le présent bilan des activités du PAC a été préparé en utilisant les documents de la DTIE, tels que les plans d'activités et les programmes de travail, les rapports périodiques, d'activité et du Groupe consultatif du PAC ainsi que d'autres sources. Les observations préparées par le Secrétariat du Fonds sur ces documents et les informations contenues dans les bases de données ont également été analysées.

6. La majorité des informations sur le PAC se trouvent dans des documents préparés par le PNUE pour le Comité exécutif dans le contexte du cycle de planification. Le budget et le programme de travail du PAC pour le PNUE sont présentés lors de la dernière réunion de chaque

année et décrivent les activités devant être mises en œuvre au cours de l'année suivante. Les amendements au programme de travail sont présentés dans le courant de l'année. Le plan d'activités est présenté lors de la première réunion annuelle du Comité exécutif. Il présente les objectifs globaux des activités du PNUE pour une période triennale donnée en détaillant les activités devant être menées au cours de la première année de cette période. Le plan d'activités contient également des analyses de cadre logique qui sont préparées pour toutes les régions ainsi que pour le Centre d'information (2003 et 2004 uniquement).

7. Un questionnaire destiné aux UNO a été préparé et testé auprès d'administrateurs des bureaux de l'ozone en marge de la 48^e réunion du Comité exécutif ainsi que lors de quatre réunions régionales de réseau : Europe et Asie centrale, Asie du Sud, Asie du Sud-Est et Pacifique et Afrique francophone. L'atelier de coopération destiné aux agents des douanes et aux responsables des SAO, organisé conjointement pour l'Asie du Sud, l'Asie du Sud-Est et le Pacifique, a en outre permis d'obtenir l'avis des agents des douanes concernant la contribution du PAC à la promotion de la coopération et de l'échange d'informations entre les différents services douaniers de la région asiatique. Les informations recueillies grâce au questionnaire ont été complétées par des discussions et des entretiens avec d'autres parties prenantes et seront consolidées dans des études de cas régionales préparées pour l'évaluation.

8. Des entretiens ont également été menés avec des membres du Comité exécutif, des agents du Secrétariat du Fonds et du Secrétariat de l'ozone, des représentants du PNUE et d'autres agences d'exécution et bilatérales. Les étapes susmentionnées ont permis de mieux identifier les aspects devant être abordés et analysés au cours de la phase suivante de l'évaluation. Les observations reçues de l'équipe du PAC sur le projet d'étude théorique ont été prises en compte lors de la rédaction du document final.

III. Objectifs, budget, gestion et dotation en effectifs du PAC

III.1 Présentation

9. Les activités du PAC ont une portée mondiale ou régionale et peuvent être classées dans les grandes catégories suivantes : aide à la conformité, échange d'informations et travail en réseau. L'équipe du PAC en poste à Paris coordonne les activités de réseau régionales, les contributions aux programmes de renforcement des capacités, la coordination de la planification, de la budgétisation et de la préparation de rapports sur les programmes ainsi que les services de surveillance et d'administration. L'équipe de gestion de l'information en poste à Paris coordonne les activités mondiales de sensibilisation du public et d'échange d'informations dans le cadre du centre d'échanges avec les équipes régionales. Le coordonnateur et l'assistant du réseau Europe et Asie Centrale sont également basés à Paris.

10. Les principales activités menées par le PAC au cours de sa première année d'activité, en 2002, avaient les objectifs suivants :

- a) Entamer la réorientation ;
- b) Former l'équipe de Paris et les équipes régionales ;
- c) Élaborer un outil de gestion adapté à la mise en œuvre d'un programme régionalisé ;

- d) Fournir des services d'aide à la conformité (orientation stratégique, assistance technique et services d'information) ; et
- e) Améliorer l'évaluation quantitative de la mise en œuvre et des performances.

11. Le PAC a été mis en place suite à de vastes consultations avec les administrateurs des bureaux de l'ozone, les membres du Comité exécutif, le Groupe consultatif informel, le Secrétariat du Fonds multilatéral, les directeurs régionaux du PNUE, les coordonnateurs de réseaux régionaux et le personnel du PNUE ainsi qu'avec les cadres de la DTIE et de l'ONUN et des conseillers externes. Le PAC a été officiellement présenté aux hauts fonctionnaires des pays par lettre. Il a également été présenté lors des réunions de réseaux et un diaporama, une brochure d'information ainsi que des articles dans le bulletin ActionOzone et le site web du PNUE ont été préparés. Le programme a été régionalisé avec succès tandis que des modifications ont été apportées avant la fin 2002 aux niveaux administratif et opérationnel pour faciliter la mise en œuvre du projet.

12. Les objectifs globaux du PNUE pour la période triennale 2003-2005, présentés dans le plan d'activités de 2003 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/11, p.3), étaient les suivants :

- a) Permettre aux pays de se conformer aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal grâce à une assistance stratégique et technique ;
- b) Promouvoir une appropriation du programme par les pays en les aidant à intégrer les stratégies des programmes de pays et d'élimination des SAO dans leurs plans nationaux sur l'environnement ;
- c) Appuyer les plans nationaux et sectoriels d'élimination basés sur la performance grâce à la mise en place de politiques et de réglementations ainsi que de mesures de contrôle de leur application, notamment dans les pays à faible volume de consommation.

13. Les objectifs actuels des activités du PNUE, décrits dans le plan d'activités pour 2006-2008, (UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/9) sont les suivants :

- a) Renforcer la capacité des pays à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du Protocole de Montréal et veiller au maintien durable de la conformité ;
- b) Exploiter et améliorer les cadres institutionnels et législatifs existants et appuyer l'élaboration de nouvelles politiques et de nouveaux instruments juridiques pour permettre la mise en œuvre de stratégies d'élimination des SAO et lutter contre le commerce illicite ;
- c) Appeler l'attention des décideurs sur le Protocole de Montréal de sorte à augmenter leur soutien à sa mise en œuvre ;
- d) Renforcer la sensibilisation du public au sujet de l'impact de l'appauvrissement de la couche d'ozone sur la santé humaine et l'environnement et encourager la participation de la société civile ;

- e) Améliorer l'accès des pays à un niveau de compétences et de connaissances spécifique et diffuser et promouvoir les bonnes pratiques et les approches et expériences novatrices en matière d'élimination des CFC, des halons, du bromure de méthyle, du tétrachlorure de carbone et du méthyle chloroforme ;
- f) Promouvoir et améliorer la coopération et l'échange d'informations inter et intrarégionaux dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole de Montréal ;
- g) Renforcer l'assistance directe entre pays (autrefois dénommée coopération Sud-Sud/Nord-Sud), en particulier pour les pays confrontés à des problèmes de conformité immédiats et à long terme ;
- h) Appuyer l'élaboration d'approches régionales et sous-régionales pour aborder des problèmes d'intérêt commun ;
- i) Promouvoir la ratification universelle de la Convention de Vienne, du Protocole de Montréal et de ses amendements ;
- j) Encourager les pays qui ont récemment ratifié la Convention de Vienne, le Protocole de Montréal et ses amendements à mettre en place et en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes nationaux propres à contrôler et réduire l'utilisation des SAO dans les secteurs de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation, de l'agriculture et de la lutte contre l'incendie et les autres secteurs concernés ;
- k) Appuyer les initiatives régionales/sous-régionales de lutte contre le trafic et le commerce illicites de SAO ;
- l) Développer des relations de travail plus structurées avec les autres agences d'exécution, pour permettre la fourniture aux pays d'un service coordonné et intégré.

14. L'évolution des budgets annuels du CAP est illustrée dans le tableau ci-dessous :

Année	Fonds approuvés (\$US)	Augmentation par rapport à l'année précédente (%)	Fonds restitués (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	
				Approuvés	Restitués
2002	5 351 450	S.o.	-1 492 528	428 116	-119 402
2003	5 830 885	8,96	-466,33	466 471	-37 311
2004	6 757 900	15,90	-48 858	540 632	-3 909
2005	7 157 544	5,91	0	572 604	0
2006	7 770 000	8,56	0	621 600	0
Total	32 867 779	39,33	-2 007 769	2 629 423	-160 622

15. L'importance des fonds restitués en 2002 est liée au fait que tout le personnel du PAC n'avait pas été recruté. On notera par ailleurs que, depuis 2002, les projets de renforcement institutionnel mis en œuvre par le PNUE ne bénéficient pas de coûts d'appui et que le PAC bénéficie en tout de coûts d'appui de projets de 8 %. Certaines activités préalablement

approuvées en temps que projets individuels, telles que la sensibilisation régionale, et de nouvelles activités, telles que le Réseau régional Europe de l'Est et Asie centrale, sont désormais intégrées au PAC.

16. Le budget du PAC pour 2005 a financé les traitements de 43,5 cadres professionnels et agents des services généraux (voir Section III.4 ci-dessous), plus de 550 services de conformité spécifiques aux pays, le fonctionnement de neuf réseaux régionaux/sous-régionaux et le Centre d'information. Le PNUE a par ailleurs contribué au fonctionnement du réseau Asie du Sud-Est et Pacifique financé par la Suède en dehors du cadre du Fonds multilatéral.

III.2 Fonctionnement et gestion du système

17. Le PNUE a amélioré et simplifié ses procédures et directives internes pour faciliter la mise en œuvre efficace du PAC, notamment les procédures de surveillance, de communication de rapports et d'approbation, les directives relatives à l'aide à la conformité, les directives relatives au transfert de projets aux bureaux régionaux du PNUE et à la sous-affectation correspondante des fonds. La DTIE a produit un « Guide de lancement » à l'intention du personnel du PAC.

18. Le suivi des activités du PAC et la mise en œuvre des projets du PNUE financés par le Fonds multilatéral sont effectués grâce à un système informatique de gestion par Internet du programme ActionOzone (oMIS) qui a été développé et testé par le personnel du PAC et a été mis en service en 2003. L'oMIS est un logiciel de base de données de gestion de projets qui permet aux gestionnaires et aux utilisateurs, lorsqu'il est mis à jour régulièrement, d'identifier les goulots d'étranglement et les retards ; il est inspiré d'outils semblables couramment utilisés dans le secteur privé. Chaque projet approuvé est affecté à un membre du personnel (un responsable d'activité) qui rend régulièrement compte des objectifs atteints en saisissant les données pertinentes dans le système.

19. Ce système a permis de définir clairement les responsabilités pour tous les projets et d'améliorer la qualité du suivi et des rapports concernant des centaines d'activités disparates dépendant du PAC. Il comprend par ailleurs des fonctions de production de rapports, qui permettent d'analyser les données et les tendances, ainsi qu'un accès par Internet qui permet d'actualiser et de consulter les rapports pendant les missions. Ce système contient des données sur tous les projets de l'inventaire de projets approuvés ainsi qu'un espace contenant des documents importants qui peuvent être facilement téléchargés ainsi que des budgets détaillés. Il est en outre capable de déceler des retards lorsque la date d'achèvement prévue est dépassée mais aussi des retards d'étape, par exemple lorsque les fonds sont programmés deux mois après leur approbation au lieu d'un mois. Il sert donc également d'outil d'alerte précoce.

20. Les bulletins bimensuels de gestion du PAC examinent la performance de toutes les équipes régionales et de tous les fonctionnaires et attirent l'attention sur les domaines devant être abordés en priorité, et créent ainsi un esprit d'émulation entre les équipes régionales. Ils sont soumis aux directeurs régionaux du PNUE, au directeur de la DTIE, au directeur de la coordination régionale et aux équipes régionales. Ils sont examinés en détail lors de télé et visioconférences régulières entre le personnel du Service ActionOzone à Paris et chaque équipe régionale du PAC. Le PNUE organise également des réunions annuelles de coordination et de planification pour les coordonnateurs de réseaux régionaux et des réunions distinctes pour les

plans de gestion de frigorigènes (PGF), le Br-Me et les responsables de l'exécution des politiques. Le chef de réseau et responsable des politiques organise par ailleurs des télé et visioconférences fréquentes avec chaque équipe régionale du PAC afin de contribuer à l'amélioration de la gestion des programmes.

21. Dans le cadre de l'examen des indicateurs de performance réalisé par le Secrétariat du Fonds multilatéral, et grâce aux ressources du gouvernement finlandais, le PNUE a proposé des indicateurs de performance révisés pour les activités ne portant pas sur des investissements et pour le PAC qui forment, avec les rapports financiers et périodiques, la base de l'évaluation annuelle des plans d'activités effectuée par le Secrétariat.

III.3 Responsabilités de l'équipe de coordination du PAC à Paris

22. L'équipe du PAC en poste Paris est responsable de la gestion du programme et notamment des tâches suivantes :

- a) Coordination de l'élaboration, de l'examen et de la soumission des plans d'activités, programmes de travail et amendements aux programmes de travail présentés chaque année ;
- b) Élaboration, soumission et suivi du budget du programme ;
- c) Coordination des activités de formation/renforcement des capacités, de sorte à garantir des méthodologies cohérentes ;
- d) Élaboration, gestion et rapports sur le Centre d'information dans le cadre du mandat du PNUE visé à l'Article 11 du Protocole de Montréal ;
- e) Coordination des activités de PGF/PP/RI ;
- f) Coordination de la relation avec les autres agences d'exécution et les partenaires bilatéraux ;
- g) Coordination et/ou préparation de rapports en vue de leur soumission aux réunions du Comité exécutif, des Parties, du Groupe de travail à composition non limitée et au Comité d'application ;
- h) Suivi de tous les projets et de toutes les activités du programme, y compris dans les régions ;
- i) Maintenance du système d'information de gestion ActionOzone (oMIS) en tant que principal outil de suivi du programme ;
- j) Préparation de bulletins réguliers de gestion du PAC ;
- k) Soumission de rapports périodiques et financiers au Comité exécutif sur tous les projets et activités du programme, y compris ceux mis en œuvre dans les régions ;
- l) Identification et facilitation de l'échange d'informations, d'idées, de pratiques et de résultats entre les équipes régionales du PAC.

23. Le coordonnateur du réseau Europe et Asie centrale est également basé à Paris de même que l'équipe financée par le FEM qui travaille avec les pays à économie en transition.

III.4 Dotation en effectifs du PAC

24. À la fin de décembre 2002, les équipes du PAC étaient en place à Paris, au bureau régional pour l'Afrique et au bureau régional pour l'Asie et le Pacifique tandis que celles du bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et du bureau régional pour l'Asie de l'Ouest étaient presque constituées. Le PNUE a recruté huit nouveaux cadres professionnels en plus des 12 existants. Pendant cette phase de recrutement, les principales tâches liées à la mise en œuvre du PAC en 2002, telles que la constitution de réseaux, le Centre d'information et le renforcement des institutions, ont été menées par le personnel existant avec le soutien de consultants pour le processus de recrutement et la rédaction des descriptions de postes.

25. À la fin de décembre 2003, toutes les équipes du PAC étaient constituées à l'exception du responsable des halons du bureau régional pour l'Asie de l'Ouest et de deux postes G. Le coordonnateur du réseau européen, dont le poste a été approuvé en décembre 2003, était en cours de recrutement. Dans le courant de l'année 2004, le PNUE a finalisé le recrutement du responsable des halons pour le bureau régional d'Afrique de l'Ouest. Le coordonnateur du réseau Europe et Asie centrale (ECA) a été recruté en 2005 par réaffectation, de même que l'agent responsable de l'administration et de la surveillance. La classification du poste de l'adjoint à temps plein du coordonnateur de ce réseau, approuvée à la 47^e réunion du Comité exécutif, a été entamée tandis que le recrutement de l'assistant du Centre d'information a été effectué à un poste reclassé.

26. En 2005, la dotation en effectifs du PAC était la suivante :

Équipe du PAC en poste	Cadres professionnels	Agents des services généraux
Service ActionOzone, Paris	9,5	8
Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale (ECA), Paris	1	1
Bureau régional pour l'Afrique, Nairobi	5	2
Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, Bangkok ¹⁾	4	2
Bureau régional pour l'Asie de l'Ouest, Bahreïn	3	2
Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Mexico	4	2
Total	26,5	17

¹⁾ Cette équipe compte également un cadre professionnel financé par une contribution bilatérale du gouvernement suédois.

27. Les nouveaux agents du PAC nécessitaient une formation spécifique. Les coordonnateurs de réseaux régionaux, les responsables de l'exécution des politiques, les responsables des PGF et les responsables de l'élimination du bromure de méthyle ont été formés en suivant des ateliers

spécialement conçus pour améliorer leurs compétences et leur capacité à assister les pays. Un programme de formation à distance a été élaboré pour le responsable des halons et a été utilisé par le personnel intérimaire menant des activités connexes.

IV. Activités du PAC

IV.1 Assistance aux pays en situation de non-conformité

28. L'étude théorique sur le non-respect de l'échéance pour le gel de la consommation de CFC, de halons, de bromure de méthyle et de méthyle chloroforme (UNEP/OzL.Pro/ExCom/46/8) a spécifiquement identifié l'intervention du PAC comme facteur ayant influencé la capacité d'un pays à retourner en situation de conformité, notamment grâce à des séances d'assistance spéciales lors des réunions régionales de réseau et à plusieurs missions conjointes de haut niveau avec d'autres agences d'exécution, à une coopération Sud-Sud et à une contribution visant à accélérer la préparation et/ou la mise en œuvre des projets. L'étude théorique sur le non-respect de l'échéance constate que « Bien que les résultats globaux semblent indiquer que le système permet d'éviter les situations de non-respect [...], les prochaines échéances de réduction pourraient donner lieu à un certain nombre de nouveaux cas de non-respect. » Le tableau ci-dessous contient les dernières données de non-conformité des échéances d'élimination et des obligations de communication de données.

29. Au 26 mai 2006, 79 pays avaient communiqué des données relevant de leur programme de pays ou de l'Article 7 pour 2005. On dénombre actuellement cinq pays en situation de non-conformité avec la réduction de 50 % et 54 risquant de ne pas respecter la réduction de 85 % des CFC (c'est-à-dire dépassant en 2005 le niveau de réduction de 85 % requis pour 2007) ; 3 avec le gel et 4 avec la réduction de 20 % du bromure de méthyle ; 5 avec la réduction de 85 % du TCC ; 2 avec le gel et 3 avec la réduction de 30 % du TCA (voir tableau ci-dessous). Il est possible que de nouveaux problèmes doivent être abordés dans l'évaluation détaillée lorsque toutes les données de 2005 seront disponibles.

État de conformité au 26 mai 2006

Substance chimique	Année	Nombre total de pays ayant communiqué des données	Nombre total de pays devant communiquer des données	Nombre de pays en situation potentielle ou réelle de non-conformité				
				Gel	Réduction de 20 %	Réduction de 30 %	Réduction de 50 %	Réduction de 85 %
CFC	2002	139	140	12	S.o.	S.o.	84	126
	2003	141	144	6	S.o.	S.o.	67	120
	2004	142	144	4	S.o.	S.o.	47	116
	2005	79	144	0	S.o.	S.o.	5	54
Halons	2002	139	140	9	S.o.	S.o.	22	S.o.
	2003	141	144	4	S.o.	S.o.	16	S.o.
	2004	142	144	4	S.o.	S.o.	11	S.o.
	2005	78	144	0	S.o.	S.o.	0	S.o.
Bromure de méthyle	2002	135	140	20	33	S.o.	S.o.	S.o.
	2003	137	144	9	24	S.o.	S.o.	S.o.
	2004	137	144	10	20	S.o.	S.o.	S.o.
	2005	76	144	3	4	S.o.	S.o.	S.o.
Tétrachlorure de carbone (TCC)	2002	137	140	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	30
	2003	139	144	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	34
	2004	140	144	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	25
	2005	77	144	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	5
Méthyle chloroforme (TCA)	2002	137	140	11	S.o.	17	S.o.	S.o.
	2003	139	144	7	S.o.	12	S.o.	S.o.
	2004	140	144	3	S.o.	6	S.o.	S.o.
	2005	77	144	2	S.o.	3	S.o.	S.o.

Source : Données relevant de l'Article 7 pour 2002 à 2004 ; pour 2005, 42 pays ont déjà déclaré des données relevant de l'Article 7 et concernant la mise en œuvre de leur programme de pays, le reste n'ayant fourni que des données sur la mise en œuvre de leur programme de pays.

30. Le PNUE a fourni une assistance à 35 pays parmi les 36 pays visés à l'Article 5 se trouvant en situation potentielle ou réelle de non-conformité selon la 14^e Réunion des Parties (décembre 2002). À la 15^e Réunion des Parties, en décembre 2003, 16 pays sur les 36 (soit 44 %) étaient retournés en situation de conformité tandis que 20 restaient en situation de non-conformité (ou s'y trouvaient pour d'autres raisons). Au cours de l'année 2004, le PNUE a fourni une assistance aux 25 pays identifiés à la 15^e Réunion des Parties, en novembre 2003, comme étant en situation potentielle ou réelle de non-conformité.

31. À la 16^e Réunion des Parties, en novembre 2004, 21 pays sur les 25 (soit 84 %) étaient retournés en situation de conformité tandis que 4 restaient en situation de non-conformité (ou s'y trouvaient pour d'autres raisons). Le nombre de pays visés à l'Article 5 déclarés être en situation de non-conformité est passé de 21 en 2004 à 17 en 2005 et le PAC a offert une assistance à tous ces pays, soit en communiquant directement avec l'Unité nationale de l'ozone soit par le biais de consultations avec l'agence d'exécution principale. Une assistance du PAC n'était pas toujours nécessaire selon les autres agences d'exécution. En 2005, 84 pays ont reçu une assistance spécifique du PAC, soit 81 % (au lieu des 80 % prévus) des pays en situation de non-conformité potentielle ou réelle avec les objectifs d'élimination, les mesures gouvernementales ou la communication de données.

32. Ce résultat positif peut être attribué à plusieurs facteurs, notamment aux efforts des Unités nationales de l'ozone (UNO), des parties prenantes nationales, des agences bilatérales et

d'exécution ainsi qu'au soutien stratégique et technique du personnel du PAC fourni dans le cadre de la coopération Sud-Sud et des évaluations/orientations fournies lors des réunions de réseau. Ces différents facteurs, en particulier le rôle du PAC, seront analysés en détail lors de l'évaluation.

33. Le PAC a fourni une assistance aux pays qui n'avaient pas communiqué de données en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal ou qui ont rencontré des difficultés dans ce domaine. Il s'agissait notamment d'aider les UNO à comprendre leurs obligations en matière de collecte et de communication de données, de préparation de rapports et de procédures de soumission de données. Soixante-dix-sept pour cent (77 %) des pays qui n'avaient pas fourni les données requises ont, après avoir reçu une assistance du PAC dans ce domaine, communiqué des données avant la fin de 2003. Le pourcentage de pays ayant communiqué des données en 2003 était nettement supérieur à celui des années précédentes et s'élevait à 89 %. À la 17^e Réunion des Parties, 100 % des pays visés à l'Article 5 avaient communiqué des données de référence (à l'exception de Nioué qui venait de ratifier le Protocole). Au 26 mai 2006, 142 pays sur les 144 visés à l'Article 5 avaient soumis des données de consommation de CFC pour 2004. Pour 2005, 42 pays ont déjà soumis des données relevant de leur programme de pays et de l'Article 7 tandis que 37 ont uniquement soumis des données relevant de leur programme de pays. On observe donc une augmentation de 10 % par rapport aux données soumises à la même époque en 2004.

34. Pour 2003 et 2004, le PNUE a indiqué que le PAC a fourni une assistance stratégique et technique directe aux pays ayant déclaré une consommation nulle de bromure de méthyle, de tétrachlorure de carbone (TTC), de méthyle chloroforme (TCA) et de halons, afin de veiller au maintien de ces niveaux de consommation. Aucune donnée n'est fournie dans le rapport périodique de 2005. Le nombre de pays visés à l'Article 5 ayant déclaré une consommation nulle depuis 2000 est le suivant :

	2002	2003	2004
Bromure de méthyle	54	62	62
Halons	87	92	90
TCC	78	77	79
TCA	89	81	82

35. De plus, selon le rapport périodique du PNUE pour 2003 et 2004 (aucune donnée fournie dans le rapport périodique de 2005), le nombre de pays visés à l'Article 5 ayant déclaré une consommation négligeable en 2000 et ayant depuis totalement éliminé leur consommation est le suivant :

	2002	2003	2004
Bromure de méthyle	7	8	22
Halons	8	3	12
TCC	9	9	17
TCA	8	20	27

36. En 2003, le PAC a aidé les pays à vérifier leur consommation effective et a fourni une assistance directe aux UNO par le biais de ses équipes régionales pour les aider à contrôler les données. Le TCC et le TCA ont bénéficié d'une attention particulière. Cinq pays visés à l'Article 5 ont fourni des informations détaillées sur la nature de leur faible consommation de TCC (Bahreïn, Croatie, Équateur, Macédoine et Népal). Deux pays ont fait de même pour le TCA (Bahreïn et Équateur).

IV.2 Assistance en matière d'élaboration de politiques, de ratification, de coopération Sud-Sud et de sensibilisation

37. Le PAC a fourni une assistance aux UNO en matière d'élaboration, de mise en œuvre et/ou de contrôle de l'application des politiques et de la législation, en particulier en ce qui concerne les systèmes de quotas et d'autorisations des importations/exportations et la compréhension des conséquences de la ratification des amendements du Protocole de Montréal. En 2004, 129 pays visés à l'Article 5 avaient préparé, adopté ou mis en œuvre des systèmes d'autorisations. Le PNUE tient un inventaire des systèmes de politiques/législations/autorizations pour tous les pays visés à l'Article 5, qu'il transmet régulièrement au Comité d'application et au Comité exécutif par l'intermédiaire du Secrétariat de l'ozone et du Secrétariat du Fonds multilatéral.

38. Le PNUE indique que les efforts menés pour minimiser le commerce illicite les SAO, en coopération avec d'autres agences d'exécution et partenaires bilatéraux, ont été renforcés grâce aux réunions régionales, aux ateliers nationaux, à la fourniture de supports de sensibilisation et de matériel de détection.

39. La collaboration étroite du PAC et du Secrétariat de l'ozone, qui a bénéficié du soutien des directeurs régionaux du PNUE, a contribué à l'adhésion de trois pays à la Convention de Vienne et au Protocole de Montréal (Afghanistan, Bhoutan et Érythrée). Le PNUE a également aidé le Secrétariat de l'ozone à promouvoir la ratification des amendements au Protocole de Montréal. Vingt-trois pays ont ratifié au moins un de ces amendements en 2004 et 16 pays en 2005.

40. Selon le PNUE, la coopération directe entre les pays est un moyen très efficace et économique de faire face aux défis techniques et politiques en matière de conformité tout en renforçant la coopération inter et intrarégionale. Grâce aux ressources approuvées par le Comité exécutif dans le cadre du budget de fonctionnement du PAC, les équipes régionales du PAC ont recensé les besoins d'assistance et facilité les déplacements des administrateurs des bureaux de l'ozone et des experts en mission dans les pays en situation de conformité potentielle ou réelle dans les pays ayant récemment ratifié le Protocole de Montréal.

41. Les directeurs régionaux et le directeur du Service ActionOzone de la DTIE ont mené des activités de sensibilisation en matière de non-conformité et de mise en œuvre lors de leurs missions dans les pays, notamment au Cambodge, en Côte d'Ivoire, en République démocratique de Corée, en Mongolie, au Népal et au Sri Lanka, ainsi que lors de certaines réunions régionales de haut niveau. Plusieurs missions de haut niveau ont été menées conjointement avec d'autres agences d'exécution, par exemple en Albanie et au Pakistan. Les résultats de ces missions feront l'objet d'une analyse détaillée dans les études de cas régionales et dans le rapport de synthèse de l'évaluation.

IV.3 Autres projets mis en œuvre par le PNUE

42. Outre le PAC, le PNUE met en œuvre, par le biais du personnel chargé de ce programme, de nombreux projets nationaux, régionaux et internationaux. Le tableau ci-dessous résume ces activités par type. Ces projets sont essentiellement axés sur les pays à faible volume de consommation. 939 projets ont été approuvés depuis 1991 et 306 depuis 2002. 29 % de ces projets étaient toujours en cours à la fin de 2005.

Nombre et type de projets approuvés – juin 1991 à décembre 2005 et taux d'achèvement respectifs				
Type	Projets approuvés*	Projets en cours	Projets en cours et en retard	Projets en retard en % des projets en cours
Programme de pays	93	0	0	0
Renforcement des institutions	284	114	46	40,3
Préparation, y compris PGF et PGEF	51	8	3	37,5
Assistance technique	311	83	28	33,7
Formation	194	66	27	40,0
Total	933	271	104	38 %

43. D'importants efforts ont été menés dans le cadre du PAC pour finaliser tous les projets accusant de longs retards de mise en œuvre et pour éliminer les retards accumulés dans la préparation des rapports d'achèvement des projets. La surveillance étroite menée grâce au système oMIS et aux bulletins de gestion du PAC a été déterminante à cet égard et on compte actuellement moins de projets accusant des retards de plus de 24 mois tandis que les retards accumulés dans la préparation des rapports d'achèvement des projets ont été éliminés. Il reste toutefois quelques projets, en particulier des projets d'assistance technique, de formation et de renforcement institutionnel, qui accusent des retards de plus de 12 mois, voire 24 mois (cf. Annexe I). Ces retards ne peuvent pas toujours être pleinement maîtrisés par le PNUE car l'avancement des projets dépend également des UNO et des autres institutions des pays visés à l'Article 5, pour élaborer la législation, par exemple, ou pour fournir les rapports financiers nécessaires pour officialiser l'achèvement d'un projet. La présence et le nombre croissants de fonctionnaires du PAC dans les régions semblent avoir eu un effet bénéfique en facilitant les contacts avec les pays, et notamment la formation de nouveaux administrateurs des bureaux de l'ozone. Une étude détaillée des effets de synergie du PAC et des autres projets du PNUE sera réalisée dans le contexte des études de cas régionales.

IV.4 Coopération et communication interagences

44. La DTIE communique régulièrement avec les autres agences d'exécution, les agences bilatérales, le Secrétariat du Fonds multilatéral et le Secrétariat de l'ozone par le biais, entre autres, des réunions régionales de réseau, d'ateliers nationaux/régionaux organisés par le PNUE, du Groupe consultatif du PAC, et des réunions interagences organisées par le Secrétariat du Fonds à Montréal. La DTIE a préparé des directives concernant la coopération avec les autres agences d'exécution. Le PNUE a également coopéré avec les agences dans le cadre de plusieurs missions conjointes ; son rapport périodique de 2005 mentionne 17 exemples de coopération entre les secrétariats et les agences (entre une et sept). Un examen plus détaillé des questions de

* À l'exclusion des projets annulés et transférés

fond est toutefois nécessaire au vu des critiques exprimées par certaines agences d'exécution et bilatérales sur le manque de coordination interagences ou sur l'attitude compétitive du PNUE concernant la préparation et le contrôle des projets.

V. Activités des réseaux régionaux

45. En 2002, huit réseaux régionaux d'administrateurs des bureaux de l'ozone, dont un financé par la Suède pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique, étaient en place pour 114 pays en développement, dont 2 non Parties. En 2003, le nombre de membres est passé à 144 pays en développement, dont 6 non Parties. En 2004, le PNUE a coordonné le fonctionnement de 10 réseaux régionaux/sous-régionaux ; les membres comprenaient 147 pays en développement et 14 pays développés ainsi que la Commission européenne. Le nombre de pays en développement et de pays à économie en transition est passé à 148 en 2005.

46. Les réseaux actuels de pays visés ou non à l'Article 5 sont les suivants :

- a) Amérique latine-Sud (10 pays visés à l'Article 5 plus les États-Unis et le Canada) ;
- b) Amérique latine-Centrale (10 pays visés à l'Article 5 plus les États-Unis et le Canada) ;
- c) Caraïbes (13 pays visés à l'Article 5 plus les États-Unis et le Canada) ;
- d) Afrique anglophone (26 pays visés à l'Article 5 plus l'Allemagne) ;
- e) Afrique francophone (27 pays visés à l'Article 5 plus la France et la Suisse) ;
- f) Asie de l'Ouest (12 pays visés à l'Article 5 plus la France et l'Allemagne) ;
- g) Asie du Sud (13 pays visés à l'Article 5 plus le Japon) ;
- h) Asie du Sud-Est et Pacifique (11 pays visés à l'Article 5 dont les Fidji qui sont également membres du réseau des pays insulaires océaniques, plus l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Suède. Ce réseau est financé par le gouvernement suédois) ;
- i) Pays insulaires océaniques (14 pays visés à l'Article 5 plus l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Suède. Ce réseau est financé par le biais d'un projet individuel) ; et
- j) Europe et Asie centrale (13 pays visés à l'Article 5 plus l'Autriche, la Hongrie, la République slovaque, la République tchèque, la Suède et la Commission européenne).

47. Les réseaux sont administrés par les coordonnateurs des réseaux régionaux en poste dans les bureaux régionaux du PNUE à Bahreïn, à Bangkok, à Mexico, à Nairobi et à la DTIE (Paris) et sont coordonnés par le chef de réseau et responsable des politiques de la DTIE. Les réseaux organisent des réunions annuelles et des ateliers de suivi ; des communications régulières entre le PNUE et les administrateurs des bureaux de l'ozone pour fournir des informations et une assistance afin de résoudre les difficultés rencontrées ; des réunions thématiques et des groupes de liaison ; et une coopération entre les pays. Le PNUE organise des réunions dans et hors du cadre des réunions de réseau avec les pays ayant des problèmes de conformité.

48. Les réunions régionales de réseau sont souvent organisées dans des pays en situation de non-conformité potentielle ou réelle pour sensibiliser les décideurs à la nécessité impérieuse de retourner en situation de conformité. Depuis 2003, le PNUE a organisé dans ces pays des sessions sur la conformité en marge de toutes les réunions régionales de réseau. Il estime que la participation des agences d'exécution, des agences bilatérales et des secrétariats concernés s'est avérée très utile pour résoudre les problèmes liés à la communication de données et pour aider les pays concernés à respecter les objectifs d'élimination pour 2005.

49. Suite à l'évaluation de 2001 sur les réseaux régionaux et à la demande des pays membres de la majorité des régions, le PNUE a dès 2003 privilégié les réunions thématiques et organisé des réunions en petit groupe pour examiner des problèmes sous-régionaux spécifiques. Les forums électroniques régionaux d'échange d'informations et d'expériences entre les UNO, les agences d'exécution et les pays membres ont été améliorés. Ces mesures ont contribué à la productivité des réunions de réseau en privilégiant des aspects prioritaires spécifiques.

50. En 2005, le PNUE a organisé 32 réunions régionales de réseau, des ateliers thématiques, des réunions en petit groupe et des ateliers thématiques nationaux dans toutes les régions, et le personnel du PAC a effectué 42 missions aux conférences, réunions et ateliers pertinents.

51. En 2003, la création du réseau régional ECA a permis de couvrir une autre région importante ; sa première réunion a eu lieu en Macédoine en octobre 2003. En 2005, le réseau a poursuivi ses efforts pour faciliter les réunions des groupes de liaison et l'assistance directe entre les pays ainsi que la sensibilisation régionale, la formation des nouvelles UNO, la réunion avec l'ONUDI pour coordonner les activités, et la négociation de l'accord-cadre de coopération avec le Bureau régional de liaison chargé du renseignement de la Communauté d'États indépendants.

52. La création en 2005 d'un sous-groupe lusophone au sein du réseau africain a permis d'améliorer la communication avec les pays lusophones ainsi que leur accès à l'assistance du Fonds multilatéral. En 2005, le Centre d'information a continué de participer à la coopération multipartite pour aider les UNO des pays africains lusophones en matière d'information et de sensibilisation, en partenariat avec les gouvernements portugais et brésiliens et avec le PNUD et la GTZ. Tous les pays africains lusophones se sont réunis pour la première fois lors de la réunion de réseau d'octobre 2005 à Arusha au cours de laquelle ils ont examiné, en présence du Portugal, les questions affectant la protection de la couche d'ozone. En décembre 2005, le Comité exécutif a approuvé, à titre exceptionnel, l'assistance bilatérale du Portugal aux activités de communication menées dans les pays lusophones visés à l'Article 5.

VI. Centre d'information et activités de sensibilisation du public

53. En 2002, le PNUE a élaboré et soumis au Comité exécutif la Stratégie de communication pour la conformité au Protocole de Montréal, décrite comme « une étape importante pour promouvoir la conformité nationale grâce à des stratégies nationales et régionales ciblées d'information, d'éducation et de communication pour appuyer des objectifs nationaux spécifiques en matière de conformité ». Ce document a été préparé pour guider le PNUE et informer les autres parties prenantes quant à la façon de concevoir et d'élaborer des activités concrètes de sensibilisation.

54. En 2005, les activités de sensibilisation et d'information du Centre d'information ont été menées par l'équipe de gestion de l'information basée à Paris qui a fourni une assistance directe et indirecte aux pays visés à l'Article 5 grâce à la diffusion de documents et de bulletins électroniques, au site web ActionOzone, au site web Halon Trader, à sa collection multimédia, au système d'information sur les écotecnologies destiné aux UNO, aux activités de la Journée internationale pour la protection de la couche d'ozone (brochures Ozzy Ozone, spots radio et télé, site web pour les enfants, dessins animés de sensibilisation, site web de la Journée de l'ozone, conférences et communiqués de presse), vulgarisation lors des réunions des Parties et activités de promotion de la sensibilisation des enfants.

55. Le PNUE fournit une assistance continue aux pays qui prend les formes suivantes: information à la demande, diffusion de documents, bulletins électroniques, site web ActionOzone (www.uneptie.org/ozonation), site web Halontrader (www.halontrader.org) et utilisation de données multimédia. Des activités ont par ailleurs été menées pour améliorer les services d'information et le soutien aux pays russophones et une nouvelle fonction web qui décrit les succès, les réalisations et les progrès de « la communauté d'application » du Protocole (à savoir les UNO, les agences bilatérales, les agences d'exécution et les Secrétariats de l'ozone et du Fonds multilatéral) a été créée.

56. Le Centre d'information a apporté d'importantes contributions (orientations, observations et supports audiovisuels existants) aux équipes régionales du PAC, pour les aider à élaborer des projets d'information/sensibilisation au niveau régional. Le Centre d'information a également contribué à la large diffusion des produits à l'échelle mondiale. On pensera par exemple aux contributions du Centre d'information au Guide destiné aux administrateurs des bureaux de l'ozone, préparé sous l'impulsion du réseau Asie-Pacifique, qui a pour objet d'aider à renforcer la capacité de ces nouveaux agents et de leur personnel.

57. En 2005, la Commission de coopération environnementale (CCE) basée à Montréal a lancé une version Internet de son programme de formation sur les frontières destinées aux agents des États-Unis, du Canada et du Mexique. La CCE a utilisé dans le cadre de ce travail, qui se poursuivait toujours à la fin de 2005, des supports de formation élaborés par le PNUE pour les agents des douanes et a indiqué que « les produits de la DTIE avaient été extrêmement utiles lors de la préparation de sa formation en ligne sur les SAO ».

58. Le Centre d'information entreprend à l'heure actuelle un effort important pour comprendre comment les administrateurs des bureaux de l'ozone perçoivent le matériel qu'ils ont reçu et pour estimer leurs besoins futurs, en particulier en ce qui concerne Ozzy Ozone. À ce jour, 93 pays ont envoyé leurs réponses. Ces données viendront compléter l'évaluation actualisée du Centre d'information.

59. Le PNUE, en consultation avec le Comité des choix techniques sur les halons, a conçu et lancé en 2001 un portail web interentreprises baptisé Online Halon Trader (www.halontrader.org). Ce site web est destiné aux entreprises qui utilisent des halons dans des applications essentielles et offre un marché virtuel où l'offre peut satisfaire la demande de halons en banque. Le site contient de nombreuses listes à jour de halons disponibles ou recherchés soumises par 65 organisations. En 2005, les quantités totales de halons répertoriées s'élevaient à 2 261 tonnes métriques de halon 1211 (6 783 tonnes PAO), 2 983 tonnes métriques de halon 1301 (29 830 tonnes PAO) et 1 599 tonnes métriques de halon 2402 (9 594 tonnes PAO).

VII. Activités de renforcement des capacités

60. L'équipe chargée du renforcement des capacités (CBT) fait partie de l'équipe de coordination du PAC en poste à Paris. Elle comprend deux cadres professionnels et deux agents des services généraux financés par le Fonds multilatéral ainsi qu'un cadre professionnel financé par le biais d'un projet bilatéral.

61. La CBT procède à l'élaboration d'un Centre Internet de renforcement des capacités qui tient compte des besoins actuels des pays concernés. Il a pour objectif de:

- a) Fournir un outil de référence convivial pour surveiller et mettre en œuvre les activités de renforcement des capacités;
- b) Simplifier et soutenir l'échange continu d'informations sur les activités régionales de renforcement des capacités aux fins de mise en œuvre et de planification;
- c) Faciliter les échanges d'idées entre les équipes régionales du PAC, les UNO et les autres agences d'exécution et bilatérales; et
- d) Fournir un mécanisme d'intervention rapide grâce à une assistance stratégique et technique appropriée.

62. La CBT a lancé en 2005 un appel d'offres international concernant le matériel de formation des douanes et des techniciens en réfrigération. Cette initiative annuelle facilite le processus administratif des équipes régionales du PAC concernant l'achat et la fourniture de matériel de formation pour les pays visés à l'Article 5, de sorte à garantir le bon déroulement des ateliers de formation.

63. La CBT a lancé la mise à jour du manuel de formation du PNUE destiné aux agents des douanes et aux UNO. D'éminents experts ainsi que le Secrétariat du Fonds et le personnel régional du PAC ont été consultés pour élaborer le concept pour cette mise à jour.

64. En 2005, la CBT a coordonné et facilité l'organisation de réunions thématiques pour les responsables de PGF (mars), les responsables du bromure de méthyle (mai) et les responsables de l'application des politiques (novembre). Ces réunions ont permis aux responsables d'échanger des informations et de partager leurs expériences sur la mise en œuvre des projets mais aussi de planifier et de synchroniser leurs activités annuelles. Ces réunions se sont avérées utiles aux équipes du PAC pour mieux coordonner et exécuter les activités aux niveaux régional et national.

65. La CBT a coordonné la contribution du Service ActionOzone à la Réunion internationale de Maurice sur les petits États insulaires en développement (PEID). Ce Service a organisé une manifestation parallèle en collaboration avec les gouvernements de Sainte-Lucie et de Maurice, la Division de la mise en œuvre des politiques d'environnement (DEPI) du PNUE et le Secrétariat de la Convention de Bâle sur les « Leçons tirées de l'application des accords multilatéraux sur l'environnement dans les PEID ». Cette session a permis de partager des informations sur l'élaboration d'approches novatrices et le renforcement des capacités des PEID à négocier, respecter, appliquer et faire respecter les AME, la collaboration et la coordination régionales Sud-Sud, la simplification des rapports et le renforcement des capacités. Elle a

également attiré l'attention sur les initiatives du PNUE visant à aider les PEID à exécuter des AME et a notamment abordé le Protocole de Montréal et les réussites de cet AME.

66. La CBT a facilité la signature d'un mémorandum d'accord entre la DTIE et l'Organisation océanique des douanes fondé sur l'intérêt et le désir des deux organisations de renforcer la coopération entre les autorités douanières des pays insulaires océaniques pour lutter contre le commerce illicite, de SAO en particulier.

67. La CBT a également participé à la formulation d'une proposition de projet par un expert international financé par le FEM, intitulée « Renforcer la capacité des douaniers et des tribunaux pour contrôler efficacement les importations et les exportations de substances chimiques et toxiques ». Sa contribution s'est limitée à souligner l'expérience du Protocole de Montréal en matière de formation des agents des douanes.

68. La CBT a par ailleurs participé à l'élaboration d'un Projet de manuel de la DEPI sur le respect et l'application des AME, qui a tiré parti de l'expérience du PAC pour coordonner la formation des agents des douanes dans le cadre du Protocole de Montréal.

VIII. Éléments de l'évaluation, méthodologie et plan de travail

VIII.1 Éléments de l'évaluation

69. Suite à l'analyse de la documentation et aux entretiens menés à ce jour, l'évaluation entend approfondir l'examen des questions suivantes :

- a) dans quelle mesure les objectifs du PAC, tels que définis dans les plans d'activités et les autres documents, ont été atteints ;
- b) l'assistance demandée et reçue du PAC par les pays visés à l'Article 5 ; cette étude permettra de comprendre si le PAC s'est concentré sur les besoins spécifiques de ces pays et, dans l'affirmative, comment il s'y est pris ;
- c) comment l'assistance du PAC a permis d'atteindre, de maintenir ou de restaurer la conformité aux échéances d'élimination et aux dispositions du Protocole de Montréal et de ses amendements en matière de communication de données et de politiques ; cette étude devra tenir compte de l'impact sur les différentes activités, telles que les réseaux, le Centre d'information, le renforcement des capacités, les visites de haut niveau et les missions conjointes, etc. ;
- d) la valeur ajoutée du PAC au-delà de ce qui était fourni par les activités courantes du PNUE avant l'approbation du programme en décembre 2001, pour montrer si les efforts d'aide à la conformité et la décentralisation du personnel ont eu un effet sensible ;
- e) la relation entre les activités financées par le PAC et les projets individuels mis en œuvre par le PNUE, ainsi que les activités complémentaires financées par plusieurs pays donateurs bilatéraux ;

- f) la coopération et le partage du travail avec les autres agences d'exécution et les agences bilatérales, afin de déterminer s'il existe des synergies ou une concurrence et des chevauchements.

70. Les administrateurs des bureaux de l'ozone devraient, le cas échéant, fournir des informations sur les problèmes spécifiques rencontrés par leur pays qui ont entraîné une non-conformité. Cette question peut être décomposée comme suit pour couvrir :

- a) Les problèmes qui entravent la conformité ;
- b) Parmi ces problèmes, ceux qui ont été abordés par le PAC et par le biais de quelles activités en particulier ; et
- c) Parmi ces problèmes, ceux qui nécessitent de nouvelles mesures.

71. L'application par le PNUE des recommandations de l'évaluation de 2001 portant sur les réseaux régionaux (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/7 et Corr. 1 et décision 33/3) et de celle de 2002 sur le Centre d'information (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/5 et décisions 36/2) sera analysée.

VIII.2 Méthodologie

72. Les informations sur l'efficacité du programme PAC seront obtenues auprès :

- a) Des administrateurs des bureaux de l'ozone, essentiellement lors de leur participation aux réunions régionales de réseau ;
- b) Du PNUE, en tant qu'agence d'exécution du PAC ;
- c) Des autres agences d'exécution et bilatérales ;
- d) Des partenaires participant aux activités organisées par le PAC, par exemple des agents des douanes, des O.N.G., des agences d'application ;
- e) Des autres parties prenantes, par exemple des membres du Comité exécutif.

73. Les effets tangibles en matière de conformité qui sont indiscutablement imputables aux mesures du PAC sont difficiles, voire impossible, à quantifier car la conformité dépend généralement d'un grand nombre de facteurs étroitement liés, tels que les conditions macro-économiques, les structures politiques et administratives, la performance de l'UNO, la coopération des parties prenantes, etc. L'évaluation examinera donc les résultats des activités menées dans le cadre du PAC en se fondant sur les expériences, impressions et/ou analyses des bénéficiaires d'un type donné l'assistance. Ces résultats seront recoupés par le PNUE et les autres agences d'exécution lorsque cela est possible.

74. Les réunions régionales de réseau offrent une occasion idéale et économique de rencontrer les administrateurs des bureaux de l'ozone des pays visés à l'Article 5, les membres des équipes régionales du PAC et les représentants des agences d'exécution travaillant dans la région. L'évaluation du PAC sera donc essentiellement réalisée lors de ces réunions et sera complétée par des données provenant des études de cas sur les pays en situation de non-conformité.

75. Un questionnaire standard sera rempli par tous les administrateurs des bureaux de l'ozone. Cet outil sera amélioré au vu de l'expérience acquise dans le cadre du premier questionnaire rempli par les participants aux réunions régionales des réseaux Europe et Asie centrale, Afrique, Asie du Sud-Est et Pacifique et Asie du Sud et sera soumis aux autres régions au cours du premier semestre 2006. Des discussions, notamment sur le Centre d'information, auront également lieu en marge de la réunion du Groupe de travail à composition non limitée, en juillet 2006.

76. Des informations complémentaires seront obtenues lors d'entretiens avec les participants aux réunions de réseau pour dresser un bilan plus complet des conditions générales, des problèmes de conformité spécifiques, des facteurs influençant le processus d'élimination des SAO dans les pays et de l'assistance reçue du PAC.

77. Les registres tenus par le PNUE sur l'assistance demandée au PAC et fournie aux pays par celui-ci seront utilisés pour recouper les informations recueillies dans les questionnaires remplis par les membres des réseaux. Ces données sont disponibles dans le document publié chaque année par le PNUE et intitulé « Activités pays par pays mises en œuvre par le personnel du PAC ». Des données complémentaires ont été demandées au PNUE, notamment des listes détaillées des participants aux réunions régionales de réseau et des rapports documentant les missions de haut niveau qui sont jugées avoir fortement contribué à de nouvelles adhésions aux amendements du Protocole de Montréal ou au retour en situation de conformité.

78. Des directives sur les entretiens ont été élaborées et utilisées lors de discussions avec le personnel de la DTIE (chef de service, responsable des réseaux régionaux et membres de certaines équipes régionales du PAC) à Paris ou lors des réunions de réseau. Les expériences, les opinions et les évaluations des UNO seront comparées à celles du personnel du PAC.

79. Les directives sur les entretiens ont été utilisées lors de discussions avec le personnel des agences d'exécution et bilatérales et ont également été élaborées pour les agents des douanes participant à des réunions organisées par le PAC pour définir les avantages tirés de cette participation et de la coopération qui a suivi.

VIII.3 Plan de travail proposé pour l'évaluation

- a) Finaliser les instruments d'évaluation (questionnaires et directives sur les entretiens) à la lumière des informations obtenues lors de la première série d'entretiens ;
- b) Recueillir des informations lors des réunions de réseau et de la préparation des études de cas des pays en situation de non-conformité ; d'autres moyens de communication (fax, email, etc.) seront également utilisés le cas échéant ;
- c) Préparer des études de cas pour toutes les régions ;
- d) Préparer un rapport d'évaluation de synthèse avec des conclusions et recommandations pour examen à la 52^e réunion du Comité exécutif (ou la 51^e réunion si possible).

IX. Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif

80. Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note des informations fournies dans l'étude théorique sur l'évaluation du programme d'aide à la conformité (PAC) contenues dans le présent document (UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/8) ainsi que des éléments d'évaluation proposés et du plan d'activités concernant la seconde phase de l'évaluation.
